

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DES SOINS PSYCHIATRIQUES
DU VAL D'OISE**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

En application de l'article L 3222-5 du code de la santé publique, la commission départementale des soins psychiatrique (CDSP) est chargée d'examiner la situation des personnes admises en soins psychiatriques au regard du respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes.

1- Composition de la CDSP du Val d'Oise

La coordination entre la CDSP et les établissements hospitaliers du Val d'Oise est assurée par Madame VIGIER Céline (ARS 95), que nous remercions pour l'efficacité de son travail, du Département Prévention et Promotion de la Santé représenté par Madame Ghislaine OLIVIER.

La CDSP est composée de 5 membres :

- Monsieur le Docteur Christophe LAMISSE, psychiatre, praticien hospitalier au Centre Hospitalier Victor Dupouy à Argenteuil
- Madame Christine LENNE, vice-présidente au TGI de Pontoise
- Madame le Docteur DURANTON, médecin généraliste
- Madame Michèle HEINTZ-POMMIER, représentante UNAFAM
- Monsieur Irénée SKOTAREK, représentant de la FNAPSY

La CDSP du Val d'Oise exerce donc la plénitude de ses missions depuis février 2013. Les membres de la CDSP ont élu leur Président, le Docteur Christophe LAMISSE, le 2 février 2016.

Le siège de la CDSP est à l'ARS DT 95, 2 avenue de la palette, 95000 Cergy Pontoise.

II- Données statistiques

Les données statistiques fournies par les hôpitaux en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 sont en annexe (partielles pour 2012).

III- Synthèse de l'activité de la CDSP du Val d'Oise

1- L'examen des dossiers des patients en soins sans consentement en programme de soins

Globalement, la commission a pu constater que les procédures de soins psychiatriques sans consentement étaient respectées. Aucun soin psychiatrique sans consentement n'a été considéré comme manifestement abusif et aucune levée immédiate de soin psychiatrique n'a été proposée.

La CDSP note la persistance d'une disparité du nombre de programme de soins selon les secteurs de psychiatrie et les hôpitaux.

En particuliers sur le CH Roger Prévost à Moisselles, la CDSP note des différentielles sur le nombre de programme de soins de 1 à 9 et de 1 à 8 sur les hospitalisations supérieures à un an, entre les quatre secteurs. Les différences de structures sociodémographiques de la population de ces secteurs n'apparaissent pas suffisantes à la CDSP pour expliciter ces écarts.

La CDSP y sera attentive lors de ses prochaines visites.

Sur le Val d'Oise, le nombre total de procédure de soins sans consentement est, pour l'année 2016, en légère augmentation par rapport à 2015, sans être supérieur à celui de 2013 et 2014.

2- Les visites d'établissements

Au cours de l'année 2016, les membres de la CDSP se sont déplacés comme suit:

- CH de Pontoise le 15 février 2016,
- Clinique d'Orgemont le 11 octobre 2016,
- CH de Gonesse le 29 mars 2016,
- CH d'Eaubonne le 14 avril 2016,
- CH Les Oliviers de Beaumont-sur-Oise le 20 mai 2016,
- CH Roger Prévost à Moisselles le 15 novembre 2016,
- CH d'Argenteuil le 29 février 2016.
- ARS DT95 le 6 décembre 2016

*** le déroulement des visites**

Chaque visite est annoncée environ huit jours à l'avance, afin que les patients soient informés de la possibilité de s'entretenir avec les membres de la CDSP. L'information est relayée au sein

de l'ensemble des services et les patients informés par voie d'affichage dans tous les établissements.

En règle générale, la rencontre avec les responsables de pôle et chefs de service et/ou équipes soignantes est suivie par la visite des locaux puis les entretiens avec les patients. La visite s'achève par le contrôle des registres de la loi, conformément à l'article L 3212-11 du code de la santé publique. Tenus avec rigueur, ces registres donnent lieu au visa de la CDSP et, le cas échéant, à des observations. En 2016, la CDSP n'a pas constaté d'anomalies majeures.

La CDSP souligne dans l'ensemble la qualité de l'accueil qui lui est réservé et la disponibilité des personnels, tant au cours de la visite que lors de la mise à disposition des registres de la loi. Les échanges ont toujours été libres et courtois, dans le respect des missions de chacun.

La question de la sécurité des personnels soignants demeure toujours. En 2016, la généralisation des dispositifs d'alarme portatifs n'est toujours pas acquise sur l'ensemble des Hôpitaux du Val d'Oise.

*** les doléances exprimées par les personnes hospitalisées sans leur consentement**

Lors de la visite des établissements, l'équipe de la CDSP (systématiquement composée d'un médecin psychiatre) s'est entretenue avec 13 patients.

Dans l'ensemble, les entretiens avec les patients ont permis d'évoquer les motifs de leur hospitalisation, l'existence des troubles étant souvent minimisée voire totalement contestée. L'entretien est souvent l'occasion pour la commission de revenir sur la nécessité de poursuivre le traitement au sein de l'établissement, en vue de préparer la sortie, mais également une fois à l'extérieur, la rupture du traitement étant parfois à l'origine d'une nouvelle hospitalisation.

Les remarques des patients, concernant les conditions matérielles, étaient le plus souvent justifiées. En dehors de ces visites, la CDSP est saisie de courriers rédigés par les patients ou les membres de leur entourage. Certains sont illisibles ou sont manifestement l'expression d'une pathologie psychiatrique active. Certains émanaient de patients qui ont été ultérieurement rencontrés lors des visites de la CDSP.

En 2016, un courrier émanant d'une patiente ayant été hospitalisée sur le CH de Beaumont sur Oise a particulièrement attiré l'attention des membres de la CDSP. L'ensemble de son dossier médical, paramédical a été particulièrement étudié et certains éléments ont pu être discutés avec l'équipe médicale et l'équipe de direction. Un RDV a été proposé à la patiente qui n'a pas donné suite.

La CDSP sera particulièrement attentive sur le déroulé de sa prochaine visite et ses modalités.

IV- Le respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes : observations et recommandations

*** des situations très diverses**

Comme en 2015, la CDSP déplore, dans un certain nombre d'établissement, l'absence d'espace extérieur de déambulation sécurisée, ce qui augmente le risque de fugue et entrave la liberté de circuler pour les patients en hospitalisation libre.

La CDSP invite les chefs d'établissement à envisager la mise place de lieux de promenade adaptés aux patients hospitalisés sans consentement. La CDSP a parfaitement conscience des difficultés financières des Centres Hospitaliers ainsi que des contraintes foncières et architecturales spécifiques à certains établissements.

Dans la grande majorité des établissements, la problématique de la revente de stupéfiant reste d'actualité. La CDSP tient à souligner que la sécurisation des sites est indispensable tant pour les patients que pour le personnel soignant, et invite les chefs d'établissement à saisir les services de sécurité de l'hôpital afin d'accentuer leur surveillance, et à défaut, ou en cas de trafic flagrant, à faire appel aux services de police ou de gendarmerie.

Comme en 2015, la CDSP tient également à souligner le nombre insuffisant de douches et de toilettes (site du CH de Moisselles, de Pontoise).

***les chambres sécurisées**

La visite des chambres de sécurité ou d'isolement est systématiquement réalisée lors des déplacements de la CDHP, à moins qu'elles ne soient occupées et que de l'avis du médecin, l'ouverture de la porte aux membres de la commission soit déconseillée.

L'état des locaux est variable d'un établissement à l'autre et pour certaines chambres seulement, il existe une salle d'eau attenante (équipée d'un WC, d'un lavabo et d'une douche), directement accessible pour le malade, sauf décision médicale contraire.

Rappelant les termes de l'article L 3211-3 du code de la santé publique, selon lequel "*en toutes circonstances, la dignité de la personne hospitalisée doit être respectée*", la CDSP regrette :

- que ces chambres d'isolement ne soient pas systématiquement placées à proximité des postes infirmiers,
- qu'elles ne soient pas systématiquement équipées d'un système de climatisation, même en présence de ventilation efficace,
- enfin que leur entretien général ne soit pas plus soutenu, s'agissant de locaux plus exposés aux dégradations.

Enfin, l'ensemble de la CDSP note une meilleure attention à la présence d'horloge dans les chambres d'isolement dans certains établissements.

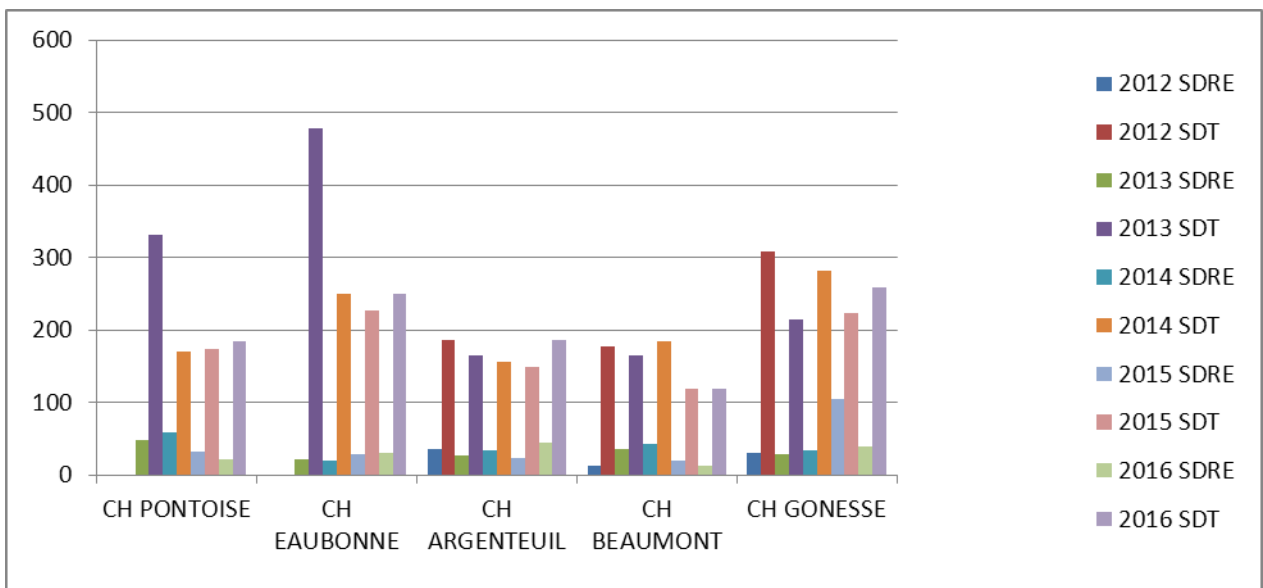
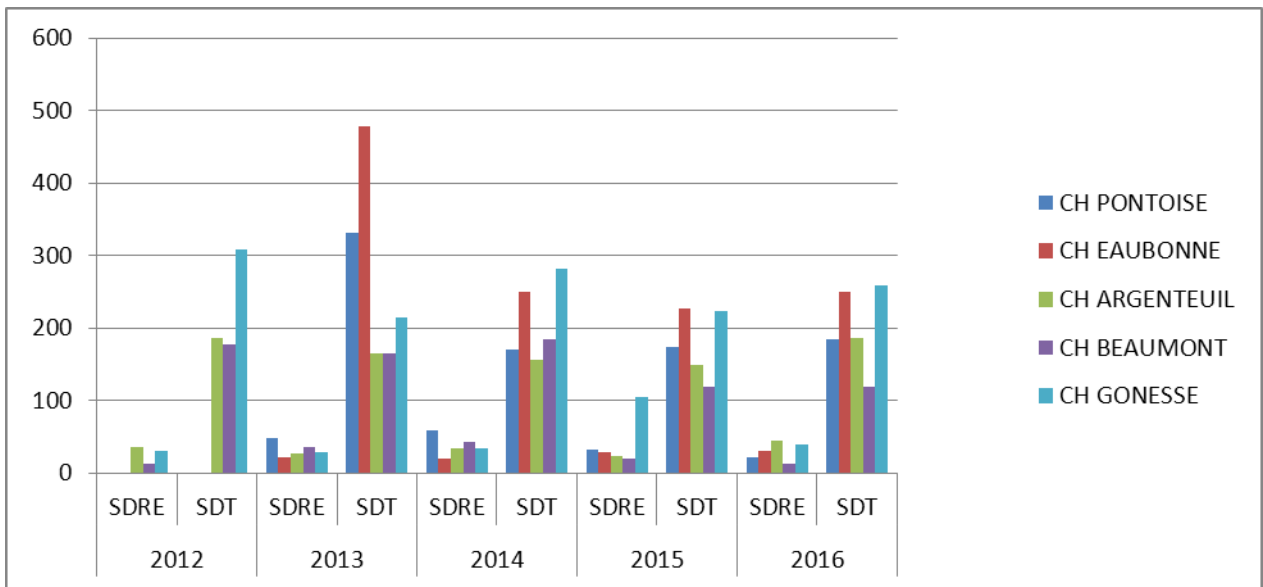
Fait à Argenteuil, le 7 juillet 2017,

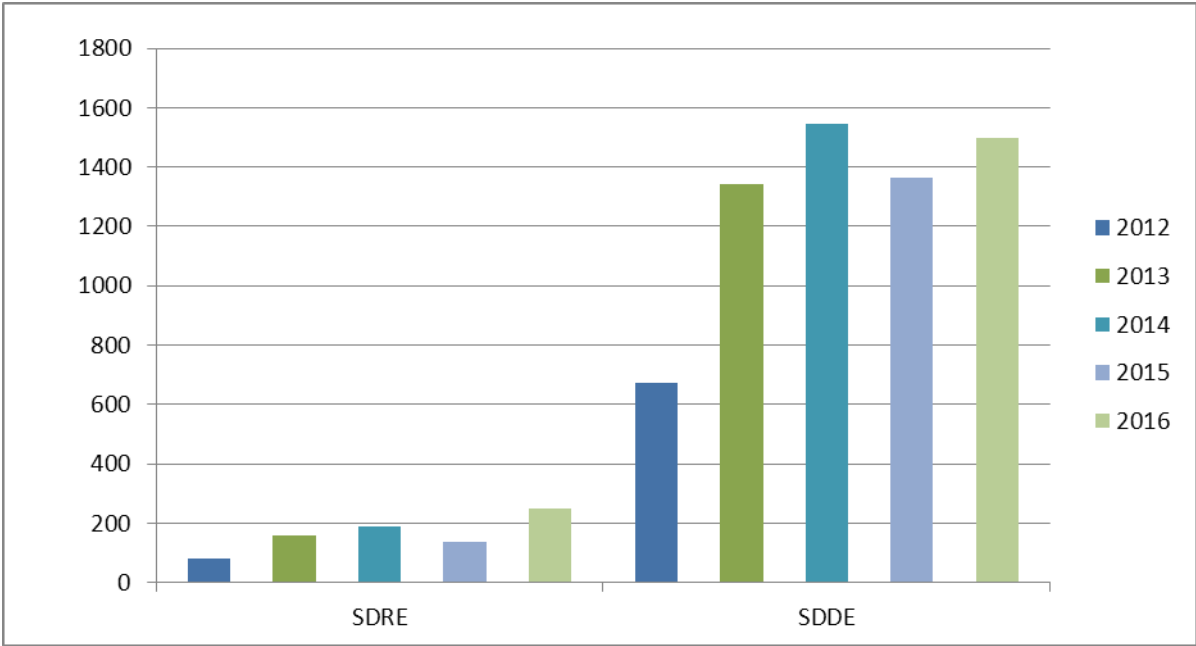
Dr LAMISSE Christophe,

Président de la CDSP 95

Chef de Département de Psychiatrie Adulte 95G05 – 95G06 – 95 G13

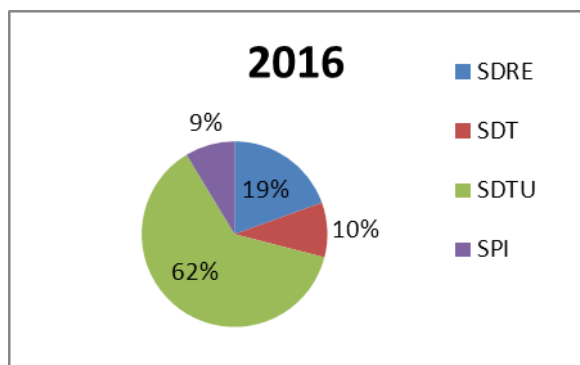
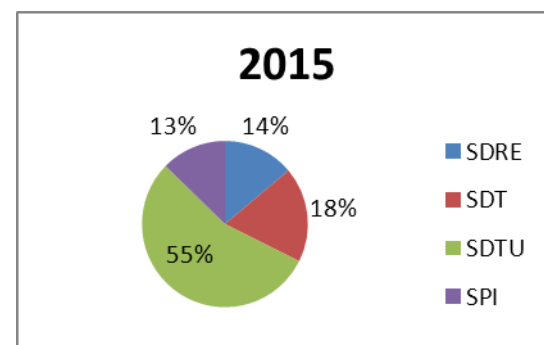
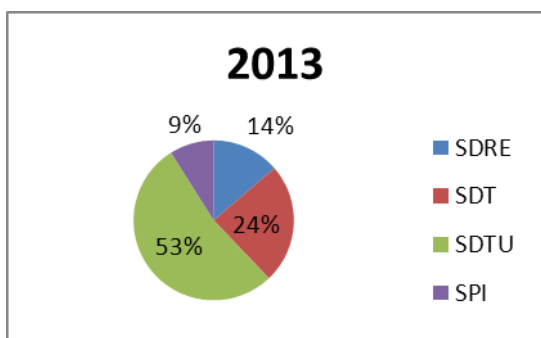
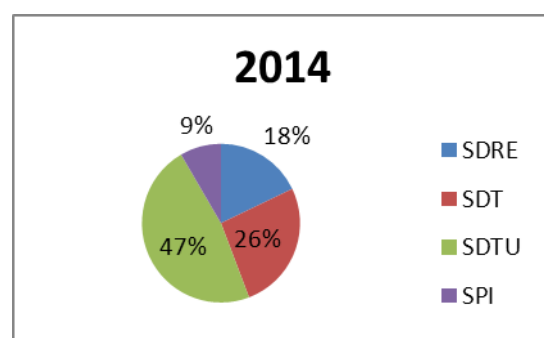
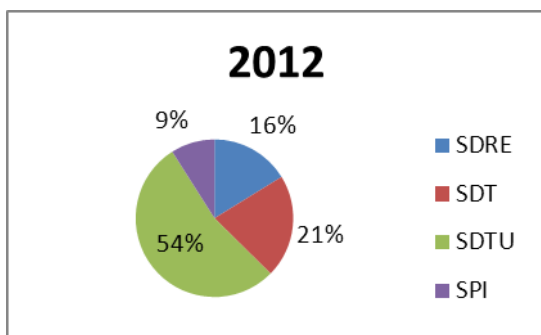
TABLEAUX STATISTIQUES SUR
2012, 2013, 2014, 2015 et 2016





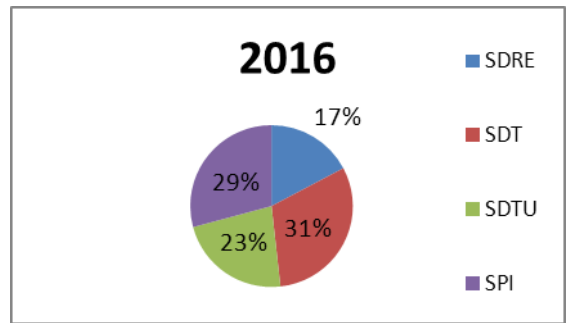
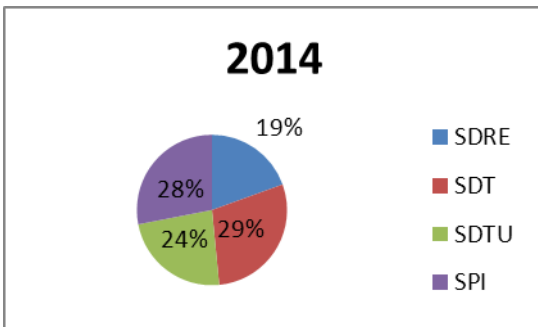
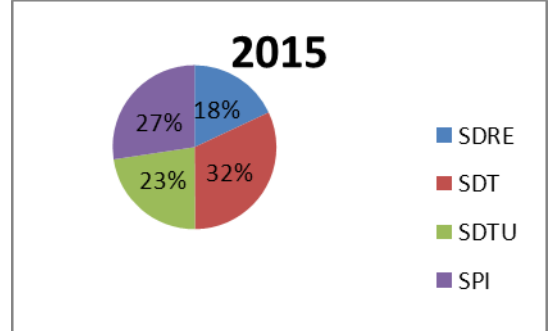
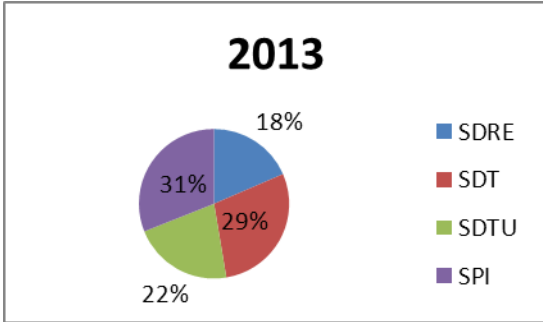
CH Argenteuil / Clinique d'Orgemont

	SDRE	SDT	SDTU	SPI
2012	36	47	119	20
2013	26	46	101	17
2014	34	50	90	16
2015	24	32	95	22
2016	45	22	144	20



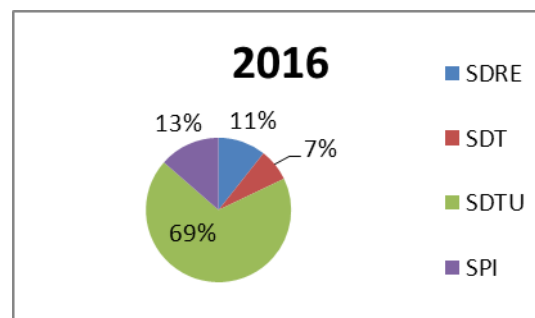
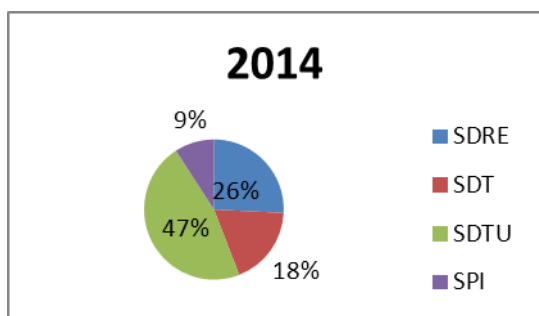
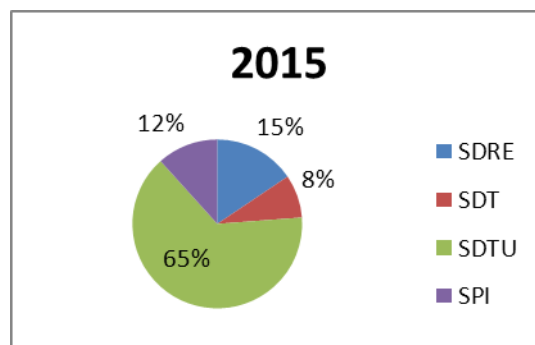
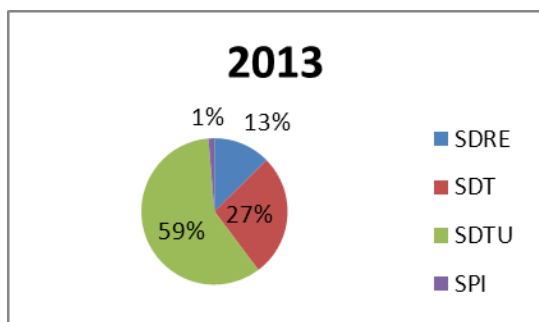
CH Moisselles

	SDRE	SDT	SDTU	SPI
2013	102	159	119	171
2014	107	159	129	154
2015	104	184	131	158
2016	104	187	136	176



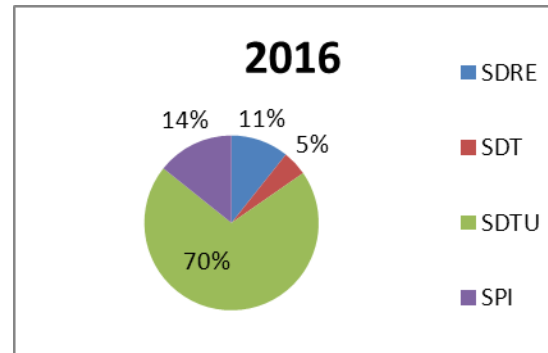
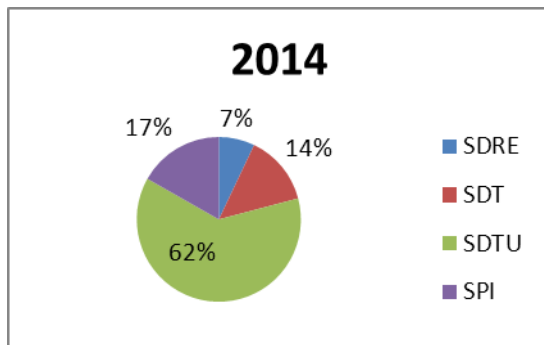
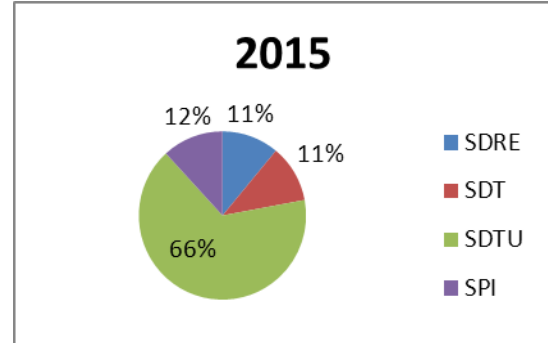
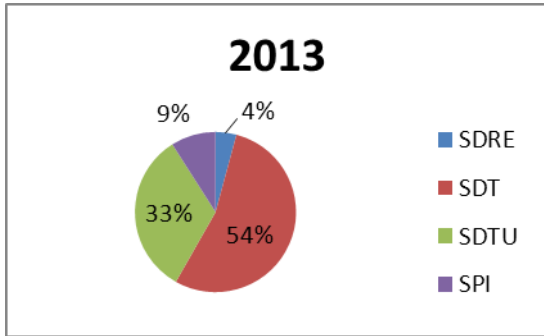
CH Pontoise

	SDRE	SDT	SDTU	SPI
2013	48	103	224	5
2014	59	42	107	21
2015	32	17	133	24
2016	22	15	142	28

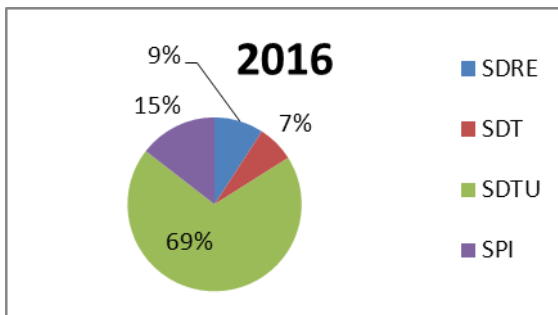
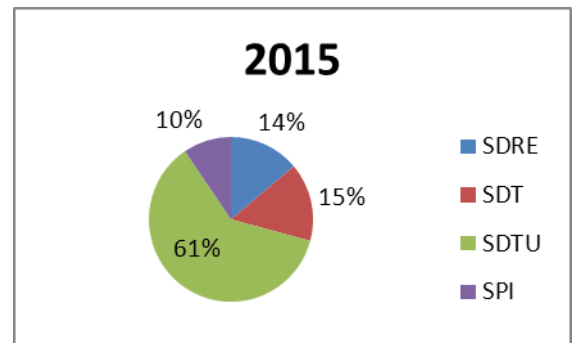
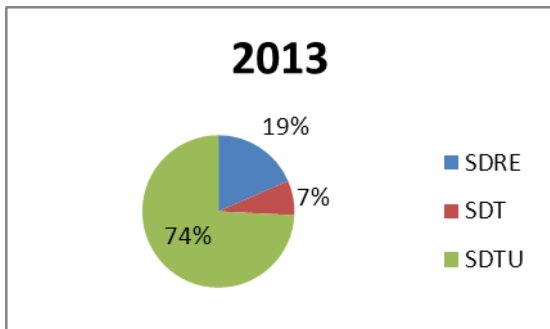
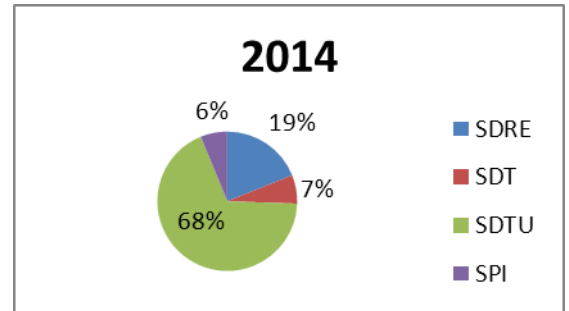
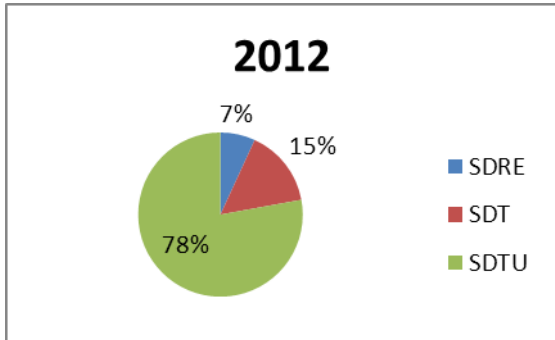


CH Eaubonne

	SDRE	SDT	SDTU	SPI
2013	21	270	164	45
2014	19	37	167	45
2015	28	28	168	30
2016	30	13	197	40



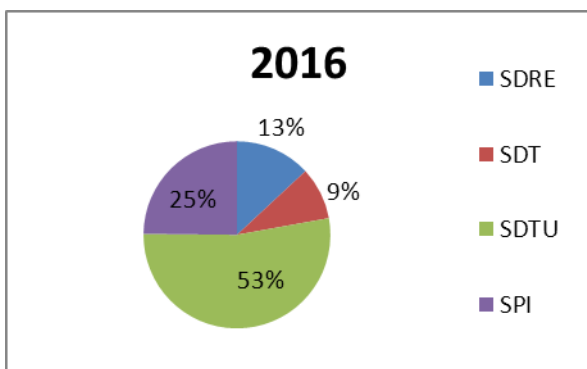
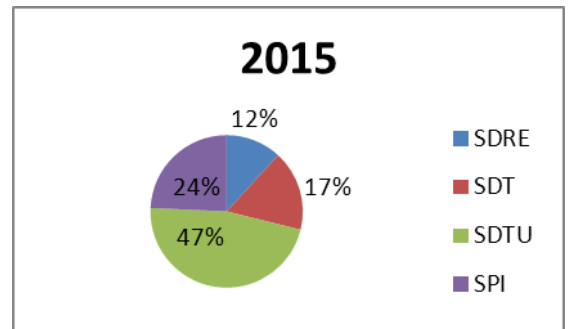
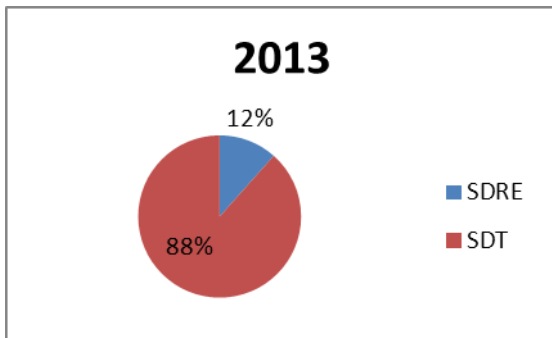
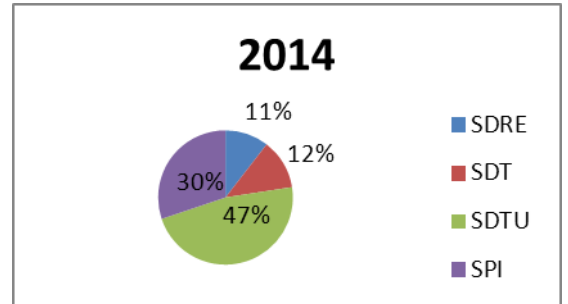
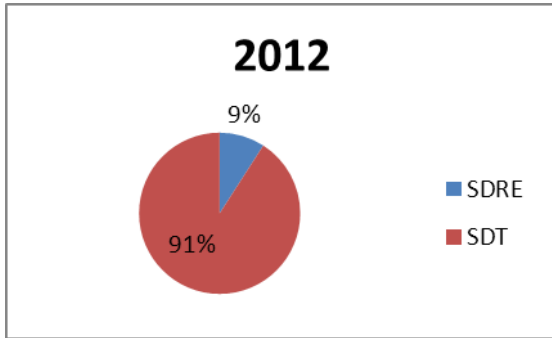
	SDRE	SDT	SDTU	SPI
2012	13	29	148	
2013	35	14	141	
2014	43	15	155	14
2015	19	21	84	13
2016	12	9	91	19



CH Gonesse

SDRE	SDT	SDTU	SPI
------	-----	------	-----

2012	31	309		
2013	28	214		
2014	33	38	149	95
2015	36	52	143	74
2016	39	27	158	74



DONNEES STATISTIQUES **POUR L'ANNEE 2015**

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES
Département : Val d'Oise, Argenteuil, Département de Psychiatrie Générale 95-
G05/G06/G13

Année : 2016

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	
— dont nombre total de SDRE et SDJ	45
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	0
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	45
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
— dont nombre total de SDDE	186
— dont nombre de SDT	22
— nombre de SDTU	144
— nombre total de SPI	20
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	
— dont nombre de SDRE et SDJ	0
— dont nombre de SDDE	0
— dont nombre de SPI	0
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	
— dont nombre de levées de SDRE et SDJ	20
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	0
— dont nombre de levées de mesures prises après	20

application de l'article L. 3213-2 du CSP	
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
— dont nombre de levées de SDDE	156
— dont nombre de levées de SPI	18

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES
Département : Val d'Oise, Gonesse, 95G09/G10/G11
Année : 2016

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	298
— dont nombre total de SDRE et SDJ	39
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	-
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	-
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	-
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	4
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	-
— dont nombre total de SDDE	-
— dont nombre de SDT	27
— nombre de SDTU	158
— nombre total de SPI	74
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	-
— dont nombre de SDRE et SDJ	28
— dont nombre de SDDE	-
— dont nombre de SPI	13
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	298
— dont nombre de levées de SDRE et SDJ	31
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	-

— dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	-
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	-
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	-
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	-
— dont nombre de levées de SDDE	-
— dont nombre de levées de SPI	87

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES
Département : Val d'Oise – Secteurs 95G08 et 95G14
Centre Psychothérapique « Les Oliviers » - 95260 BEAUMONT/OISE

Année : 2016

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	131
— dont nombre total de SDRE et SDJ	12
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP (préfectoral)	0
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP (municipal)	12
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP (art 398)	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP (art 122)	0
— dont nombre total de SDDE (soins sur décision du directeur d'établissement)	119
— dont nombre de SDT	9
— nombre de SDTU	91
— nombre total de SPI	19
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	3
— dont nombre de SDRE et SDJ	- 2 dont 1 patient admis ds ntre Sce par transfèrement d'UMD le 8/11/16,mais en SDRE depuis le 30/9/2015
— dont nombre de SDDE (soins sur décision du directeur)	1
— dont nombre de SPI	0
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	

— dont nombre de levées de SDRE et SDJ 4 transferts en UMD 2 infirmations SDRE 5 levée SDRE	11
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP (préfectoral)	0
— dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP (municipal)	10
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP (art 398)	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP (122)	0
— dont nombre de levées de SDDE – A noter qu'il reste 1 patient en Temps plein et 1 patiente en PDS	98
— dont nombre de levées de SPI	19

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES
Département : Val d'Oise, Eaubonne, 95 G03/G04/G07

Année : 2016

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	280
— dont nombre total de SDRE et SDJ	30
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	9
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	21
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
— dont nombre total de SDDE	/
— dont nombre de SDT	13
— nombre de SDTU	197
— nombre total de SPI	40
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	42
— dont nombre de SDRE et SDJ	7
— dont nombre de SDDE	0
— dont nombre de SPI	3
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	260
— dont nombre de levées de SDRE et SDJ	22
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	7
— dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	15

— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
— dont nombre de levées de SDDE	/
— dont nombre de levées de SPI	43

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES
Département : Val-d'Oise
EPS Roger Prevot – Moisselles - 92G01-92G02-92G03-92G04-92G05

Année : 2016

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	603
— dont nombre total de SDRE et SDJ	104
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	52
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	39
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	5
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	8
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
— dont nombre total de SDDE	499
— dont nombre de SDT	187
— nombre de SDTU	136
— nombre total de SPI	176
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	80
— dont nombre de SDRE et SDJ	44
— dont nombre de SDDE	36
— dont nombre de SPI	13
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	473
— dont nombre de levées de SDRE et SDJ	61
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	31
— dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	26

— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	1
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	3
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
— dont nombre de levées de SDDE	412
— dont nombre de levées de SPI	145

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES
Département : Val d'Oise, Pontoise, 95 G01, 95G02, 9512

Année : 2016

I. — Données de cadrage

Nombre total de mesures de soins psychiatriques :	229
— dont nombre total de SDRE et SDJ	22
— dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-1 du CSP de l'article L. 3213-2 du CSP	12 3
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
— dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	01
— dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	06
— dont nombre total de SDDE	185
— dont nombre de SDT	15
— nombre de SDTU	142
— nombre total de SPI	28
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an :	16
— dont nombre de SDRE et SDJ	13
— dont nombre de SDT et SDTU	2
— dont nombre de SPI	1
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques :	169
— dont nombre de levées de SDRE et SDJ	17
— dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP application de l'article L. 3213-2 du CSP	13 3
— dont nombre de levées de mesures prises en	00

application de l'article L. 3213-7 du CSP	
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	01
— dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	01
— dont nombre de levées de SDT et SDTU	114
— dont nombre de levées de SPI	21